

fonctions assumées et l'administration générale répondent à l'attente du public et fournissent les services indispensables dans ce monde où la concurrence est très vive.

Les sociétés de la Couronne comme la Commission du blé ne devraient pas en être dispensées. Je crois donc que le grand public a très bien accueilli la déclaration de la Commission, il y a quelque temps, selon laquelle elle serait en faveur de la création d'un comité chargé de faire une étude ou une analyse complète du fonctionnement actuel de la Commission du blé et de présenter des recommandations en vue de son amélioration. Ce comité, créé sur l'initiative de la Commission canadienne du blé, était présidé par M. Merril Q. Menzies, l'une des personnalités les mieux informées du commerce des céréales. M. A. T. Baker, du syndicat d'Alberta, et M. J. L. Liebfried de la Commission canadienne du blé en faisaient aussi partie et pour lui donner un caractère international, deux autres experts, l'un des États-Unis et l'autre d'Europe, y ont été nommés. Le comité, formé pour étudier les méthodes d'exploitation et de commercialisation de la Commission canadienne du blé, a été constitué en juillet 1970 et a présenté son rapport en janvier 1971.

Ce comité, selon ses principales recommandations estime que la Commission canadienne du blé doit continuer de faire partie intégrante de notre système canadien de commercialisation des céréales et qu'un groupe permanent chargé de la politique en matière de céréales doit être créé, dont le commissaire en chef de la Commission du blé serait vice-président et au sein duquel des membres nommés par les producteurs constitueraient une majorité. On souligne ensuite dans le rapport l'importance de la classification d'après la teneur protéique qui entraine en vigueur le 1<sup>er</sup> avril dernier. D'autres suggestions avaient trait, il va de soi, à l'amélioration des services de transports et d'entreposage, et à autres questions connexes trop nombreuses pour les mentionner ici. Qu'il suffise de dire que ce n'était pas le blanchiment que certains critiques de la Commission canadienne du blé sont portés à y voir mais une étude, une revue complète mais tardive de l'ensemble de la commercialisation des céréales.

J'aimerais ici interrompre mes observations générales pour citer un éditorial publié dans le *Western Producer* du 13 mai, et intitulé: *Report on Canadian grain marketing*:

Pour diverses raisons, le récent rapport du Comité d'examen de la commercialisation des céréales du Canada, qui récemment faisait ici l'objet d'une critique sommaire, mérite maintenant une étude plus détaillée. C'est peut-être, avant tout, parce que cette critique de la commercialisation des céréales du Canada était le premier examen public de cette question importante depuis la création de la Commission canadienne du blé en 1935. Le comité de six membres a pris son rôle au sérieux, et a soumis les nombreux aspects de la commercialisation de nos céréales à un examen pénétrant, pour produire un rapport à la fois franc et stimulant.

Dans ce numéro et les numéros suivants, le *Western Producer* se propose d'étudier le rapport du Comité d'examen à quatre points de vue: l'importance de la Commission canadienne du blé, l'élaboration de la politique céréalière canadienne, la quantité et la qualité des céréales et, enfin, l'art de vendre.

Le mandat consistait à «évaluer le mode de commercialisation des grains au Canada dans le cadre de conditions mondiales en évolution.» Le Comité lui-même définit son mandat de façon plus détaillée dans le premier paragraphe de son rapport de 52 pages: «Le Comité a été institué pour procéder à un examen attentif du mode de commercialisation des grains au Canada, en particulier en ce qui concerne le blé, et pour

recommander des aménagements précis destinés à accroître l'efficacité de cette commercialisation, en partant du principe du maintien du procédé de centralisation des ventes pratiqué par la Commission canadienne du blé».

Sur un ton élogieux, l'article appuie la prémisse de ce rapport de la Commission du blé. En regardant autour de moi, je suis désappointé de voir si peu de députés du côté du gouvernement pour suivre ce débat sur l'une de nos plus importantes sociétés d'État et pour y participer.

**L'hon. M. MacEachen:** Vous n'avez que six députés de votre côté.

**M. Southam:** Il faudrait mentionner en passant, monsieur l'Orateur, que la Commission canadienne du blé a été dans le passé l'un des piliers de la structure générale de la commercialisation des céréales des agriculteurs. Les autres ont été les syndicats des Prairies, les éleveurs privés, la Bourse des grains de Winnipeg, et enfin mais non le moindre, l'Accord international sur le blé.

Il faut dire que le succès de la Commission canadienne du blé n'est en réalité ni meilleur ni pire que les politiques du gouvernement dans le domaine du commerce international, car il faut se souvenir que le Canada doit exporter environ 75 p. 100 de ses récoltes moyennes de céréales pour que les agriculteurs survivent, et à un prix proportionnel au coût de la production. L'expiration de l'Accord international sur le blé a causé à ce sujet un tort incalculable à nos producteurs de céréales.

La Commission du blé a été établie au début des années 30 par le gouvernement conservateur du très honorable R. B. Bennett en dépit de la vive opposition de l'industrie céréalière privée. Lorsque le gouvernement libéral dirigé par Mackenzie King est arrivé au pouvoir, il a aboli la Commission canadienne du blé. Toutefois, par suite des protestations énergiques des cultivateurs, elle fut rapidement rétablie.

Il est intéressant de constater cependant qu'au cours des années et à mesure que les gouvernements se sont succédés, la Commission a éprouvé de plus grandes difficultés quand un gouvernement libéral était au pouvoir. Outre l'exemple que j'ai mentionné tantôt au sujet des libéraux qui avaient tenté d'abolir la Commission à ses débuts, vers le 1<sup>er</sup> août 1946, sauf erreur, le gouvernement libéral de l'époque avait conclu avec la Grande-Bretagne un accord préférentiel sur le blé d'une durée de 4 ans en vertu duquel les prix réclamés par les cultivateurs canadiens étaient censés être d'environ \$1 le boisseau inférieurs à ceux du marché mondial. Cela a coûté environ 600 millions à notre industrie céréalière. Le gouvernement de l'époque avait tenté, sous l'égide de feu James Gardiner, d'apaiser les cultivateurs en versant un montant annuel symbolique de 65 millions au syndicat. Toutefois, la réaction des cultivateurs a été défavorable et cette façon d'agir n'a pas aidé à rehausser le prestige de la Commission canadienne du blé. En outre, comme l'avaient alors signalé les United Grain Growers, c'est le cultivateur qui contribuait plus que tout autre à enrayer la hausse du coût de la vie au Canada et à fournir à la Grande-Bretagne des denrées à prix modique. Il aurait fallu un paiement de beaucoup supérieur aux 65 millions de dollars qui ont été versés pour contrebalancer cette contribution indue de 600 millions à nos céréaliculteurs canadiens.